



HUBLLOT

Ville de Carleton-sur-Mer



Volume 38, numéro 3, mars 2018



AVIS PUBLICS



Avis public est par la présente donné aux électeurs de la Ville de Carleton-sur-Mer par Antoine Audet, président d'élection, que :

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est ouvert aux candidatures.

Toute déclaration de candidature à ce poste devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

- du 29 mars au 13 avril 2018;
- du lundi au vendredi de 9 h et 12 h et de 13 h et 16 h;
- le vendredi 13 avril 2018, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste,

- un scrutin sera tenu le 13 mai 2018 de 10 h à 20 h;
- un vote par anticipation sera tenu le 6 mai 2018 de 12 h à 20 h.

J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection, Marie-Andrée Henry.

Bureau du président d'élection
Hôtel de ville de Carleton-sur-Mer
629, boulevard Perron, Carleton (Québec) G0C 1J0
Téléphone : (418) 364-7073, poste 232

Donné à Carleton-sur-Mer, le 16 mars 2018.
Antoine Audet, président d'élection

Journal municipal

Abonnez-vous à la version numérique à partir du site web : carletonsurmer.com

[carletonsurmer](https://www.facebook.com/carletonsurmer)

lehublot@carletonsurmer.com

629, boulevard Perron, Carleton QC G0C 1J0

Prochaine date de tombée : 9 avril à 16 h



Prochaine séance du conseil municipal

Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville

Séance ordinaire : 9 avril à 20 h

Bienvenue à toute la communauté!



LA VILLE VOUS INFORME

Rencontre publique

Comment s'établit la valeur des propriétés

**28 mars à 19 h 30
à la salle Charles-Dugas**

La Ville présente une séance d'information publique concernant l'évaluation municipale à la suite du dépôt du rôle triennal 2018-2020.

Cette rencontre de une heure permettra au public de comprendre comment s'établit la valeur des propriétés et d'en parler avec un spécialiste dans le domaine.

Invité : Sylvain Joseph du Groupe ALTUS, firme indépendante chargée de l'évaluation municipale à Carleton-sur-Mer.

Lien complémentaire

Les cartes et dossiers d'évaluation municipaux sont publiés sur le site Web de la Ville : carletonsurmer.com/ onglet **Services aux citoyens/** menu **Évaluation municipale.**



Mot du maire

Bonjour à vous,

C'est avec enthousiasme que le conseil et moi accueillons trois annonces très positives pour le rayonnement de notre communauté. Elles témoignent du dynamisme des organisations qui œuvrent à Carleton-sur-Mer :

1. Dès l'automne 2019, le cégep de la Gaspésie et des Îles offrira le programme de Techniques juridiques au campus de Carleton-sur-Mer. À terme, environ 75 étudiants s'ajouteront à la clientèle.
2. L'hostellerie Baie-Bleu fait des investissements majeurs à Carleton-sur-Mer, avec l'agrandissement du pub St-Joseph ainsi que l'acquisition du motel Le Fani et des chalets de la Baie sur la route du Quai.
3. Transports Canada a annoncé le transfert de la propriété du quai au ministère des Pêches et des Océans. La Ville héritera par le fait même de terrains aux abords du quai et de la marina, ce qui nous permettra d'aménager l'ensemble de ce secteur névralgique.

Au nom du conseil municipal, je tiens à saluer le talent des différents intervenants et entrepreneurs qui ont su lancer ces projets sur les rails de la réussite. Je souhaite à tous un franc succès.

Cordialement,

Mathieu Lapointe, maire

Antoine Audet, nouveau directeur général et greffier

Avis de nomination

Le conseil municipal de Carleton-sur-Mer est heureux d'accueillir Antoine Audet au poste de directeur général et greffier. Celui-ci veillera à la gestion de l'administration municipale et à la coordination de l'équipe dans une perspective d'amélioration continue. Il est en poste depuis le 26 février dernier.

Diplômé en communications publiques et en administration des affaires, M. Audet a aussi terminé des études au 2^e cycle universitaire en développement régional. Son parcours professionnel l'a mené de la

Ville de Carleton-sur-Mer en développement culturel et économique à la Conférence régionale des élus, puis à la REGIM comme directeur général.



Avec une excellente connaissance du milieu municipal et de l'expérience en gestion, nul doute que M. Audet saura diriger la gestion municipale et le développement de la ville comme il se doit. Bienvenue dans l'équipe!

Mathieu Lapointe, maire

Évolution du Quai des arts

La Ville devenue gestionnaire

En janvier dernier, la Ville de Carleton-sur-Mer est devenue le gestionnaire du Centre de production et de diffusion culturelles, connu sous le nom de Quai des arts. Fondé en 2003, le Quai des arts représente un pôle culturel unique dans la région. Les organismes culturels de notre milieu peuvent compter sur un bâtiment répondant à leurs besoins et facilitant la réalisation de leur mission respective. Grâce à la collaboration et au dynamisme de tous ces organismes, la Ville de Carleton-sur-Mer devient le gestionnaire de cette infrastructure. Désormais, la gestion et l'entretien du bâtiment, des ressources humaines et matérielles ainsi que des finances et de l'administration s'effectueront sous la gouverne de la Ville de Carleton-sur-Mer.



Olivier Rhéaume, coordonnateur technique

Pour faciliter le virage et assurer la consolidation et le développement du Quai des arts, l'administration municipale a embauché un coordonnateur technique en décembre dernier. La Ville est donc heureuse d'annoncer l'arrivée dans son équipe d'Olivier Rhéaume. Possédant une solide expérience du domaine, M. Rhéaume a passé les huit dernières années au service de la Société des arts technologiques de Montréal. Il veillera au maintien de l'infrastructure en bon état, en plus d'être responsable de tous les équipements techniques. On peut communiquer avec lui au 418 364-6822 p. 351. Nous lui souhaitons la bienvenue!

Pascal Alain, directeur loisir, culture, tourisme

Quai aménagé avec un brise-lames

Le 21 février dernier, le gouvernement fédéral annonçait d'excellentes nouvelles concernant le quai. Transports Canada transférera la propriété de l'infrastructure portuaire au ministère des Pêches et des Océans (MPO). Le MPO a annoncé du même coup qu'il allait procéder à la réfection complète du quai, tout en y ajoutant un brise-lames. Le chantier se déroulera de l'automne 2018 à l'été 2019.

La Ville est donc libérée des charges administratives et financières de cet énorme chantier. De plus, la présence d'un brise-lames permettra la croissance des flottes de pêche, de plaisance et d'excursions nautiques.

Aménagements qui répondent aux besoins

Comme l'a toujours mentionné le MPO à la Ville depuis 2012, les aménagements seront conçus pour répondre d'abord aux besoins de la pêche commerciale. Il y aura donc des façades verticales en bois pour le débarquement des prises. Certaines sections seront par contre enrochées, car le MPO refuse d'acquiescer et d'entretenir un quai où des navires à fort tonnage peuvent s'amarrer. À la fin des travaux,



LA VILLE VOUS INFORME

l'extrémité du quai sera cédée à la Ville. Celle-ci y aménagera un parc et une zone avec façade verticale pour la pêche récréative et de subsistance.

Les pêcheurs commerciaux, les entreprises d'excursions nautiques, les plaisanciers et l'industrie touristique ont accueilli favorablement cette annonce qui se traduira par des retombées économiques substantielles pour notre collectivité. Grâce à ce transfert de propriété, non seulement le quai sera

sauvé de la fermeture, mais il sera plus vivant que jamais!



Plans à venir

Le 15 mars dernier à Québec, des représentants du MPO, des pêcheurs et de la Ville ont participé à une première rencontre de travail portant sur les plans du quai. Lorsque ces plans seront suffisamment avancés et que les détails de leur mise en œuvre seront précisés, la Ville organisera une présentation publique pour les présenter aux citoyens.

Alain Bernier, responsable du développement économique et touristique



SPORT ET LOISIR

Mise à jour de la liste des organismes

Les organismes à but non lucratif reconnus par la Ville de Carleton-sur-Mer correspondent aux critères suivants :

- activité à but non lucratif;
- siège social, ou le cas échéant principale activité, à Carleton-sur-Mer;
- mission locale seulement;
- retombées communautaires et rayonnement locaux;
- s'il s'agit d'un comité, les représentants sont non rémunérés pour en faire partie.

Voici quelques exemples :

Organisme reconnu	Groupe non reconnu
Groupe de personnes qui organisent un tournoi public à Carleton-sur-Mer	Club sportif amical, club de loisir, regroupement d'amis
OBNL qui organise un événement public à Carleton-sur-Mer	OBNL qui fournir des services sur tout le territoire de la MRC
Comité qui défend une cause sociale avec des actions communautaires locales	Comité d'animation à l'intérieur d'une organisation

Les organismes reconnus bénéficient de différents avantages :

- tarifs spéciaux sur la location des salles municipales;
- éligibilité au fonds Cartier;
- tarifs spéciaux sur les photocopies noir et blanc;
- publication des coordonnées sur le site web de la Ville;
- inscription à une liste de diffusion pour avoir de l'information utile aux organismes communautaires, culturels, sportifs et de loisir.

Les personnes-ressources de différents organismes ont été invitées à répondre au formulaire en ligne pour nous communiquer l'information à jour. Pour obtenir le lien vers ce formulaire, envoyer une demande par courriel à info@carletonsurmer.com.

Création du comité de la Fête nationale



La traditionnelle fête nationale se tiendra à Carleton-sur-Mer le 23 juin prochain. Pour organiser un événement festif et rassembleur, nous en appelons à tous pour former un comité de citoyens qui ont à cœur la réussite de cet événement. Leur rôle consistera à sortir des idées de programmation et contribuer à les concrétiser.

Ceux et celles qui souhaitent joindre le comité peuvent communiquer avec moi au 418 364-7073 p. 234 ou à loisir@carletonsurmer.com

Louis-Philippe Boudreau, coordonnateur loisir et sport

Sports d'hiver aux Arpents verts



Tant que les conditions météo le permettent, les sentiers sont tracés au centre de plein et le chalet est ouvert. Le service de restauration demeurera ouvert jusqu'au 25 mars.

Les pages Web de la Ville et la page Facebook des Amis des Arpents verts continueront de publier les dernières nouvelles jusqu'à la fin de la saison.

Inscription aux cours de natation

19 et 20 mars de 13 h à 16 h et de 19 h à 20 h 30 à la piscine Bruce-Ritchie, pour la session du 24 mars au 29 avril. Inscription en personne et le paiement du cours est exigé sur place.



Inscription au marathon du 3 juin

Dans 12 semaines, ce sera le grand départ du 6^e Marathon Baie-des-Chaleurs! La période d'inscription est commencée et les prix augmenteront après le 31 mars. Inscrivez-vous dès maintenant sur le site Web de l'organisation : marathonbdc.com.



Le temps est venu de profiter des doux rayons de soleil printaniers, de sortir courir dehors et de reprendre l'entraînement pour être prêt le 3 juin prochain!

Programme d'accompagnement en loisir des personnes handicapées

L'été s'en vient! Si votre enfant a besoin d'un accompagnateur au camp de jour, c'est le moment de communiquer avec le service des loisirs afin que nous puissions faire une demande dans le programme de l'URLS GÎM.

info@carletonsurmer.com
418 364-7073 p. 231



5 avril : date limite pour déposer une demande.



Plus de 7000 km à bord du fascinant Transsibérien

Conférence-voyage présentée par Léo Ouellet le jeudi 22 mars à 19 h. Coût d'entrée 2 \$. Pour tous.



Sous la surface ~ La biodiversité sous-marine des côtes gaspésiennes

5 avril à 19 h : conférence présentée par le photographe sous-marin Mario Longpré. Coût d'entrée 2 \$. Pour tous.

Orbie rencontre les tout-petits!

7 avril à 10 h : atelier-lecture avec Orbie sur *La Petite truie, le vélo et la lune*. Lecture du livre, explication des étapes de création avec des planches originales que les enfants peuvent manipuler. Atelier de dessin en lien avec l'histoire et séance de signatures. Entrée libre pour tous.

Club de patinage artistique



17 mars à 14 h : spectacle annuel au centre Léopold-Leclerc sous le thème *Cet après-midi, on danse!*

Ateliers de création artistique

Inscription et détails sur carletonsurmer.com

Éveil aux arts

Introduction de différents médiums et techniques (gouache en pain, gouache liquide, pastel gras, découpage, collage, dessin, etc.). Présentation de certains artistes et leurs démarches. L'enfant aura

la chance de créer des œuvres dans un cadre où il peut exprimer sa créativité et donner de la personnalité à sa pratique artistique.

- Matériel fourni
- Session de 5 cours
- Chèque cadeau disponible sur demande
- *L'enfant doit apporter un tablier*
- Coût : 95 \$ par enfant
- Quand : 5 cours, semaines du 11 avril au 9 mai
- Éveil aux arts 2, 9 à 12 ans : mercredi 11 h 25 à 12 h 45 - atelier du Quai des arts
- Éveil aux arts 2, 5 à 8 ans arts : mercredi 15 h 30 à 16 h 30 - bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé



L'animatrice ira chercher les enfants à l'école Bourg et les y reconduira après les cours.

Stimulez votre artiste intérieur

Cet atelier s'adresse à ceux qui ont envie de prendre une pause dans la frénésie du quotidien pour s'arrêter quelques instants et lâcher prise.

- 3 cours de 2 h 30
- les samedis 14 avril, 28 avril et 12 mai de 9 h 30 à 12 h
- À l'atelier du Quai des arts
- Coût : 145 \$ par personne pour les 3 cours
- Minimum 6 participants
- Matériel fourni
- Chèque cadeau disponible sur demande
- Habillez-vous en conséquence





LA VILLE VOUS INFORME

Noms des parcs citoyens

Pour célébrer son 250^e anniversaire, la Ville lègue différents aménagements à la communauté, dont les parcs citoyens de la plage municipale et de la halte routière. La Ville invite chaque classe des écoles Bourg et des Audomarois à soumettre deux noms de parc pour chacun des parcs. Le comité de toponymie choisira les deux noms à adopter et les jeunes seront invités à dévoiler les parcs à l'été 2018.

Voici les balises établies pour guider l'activité avec les jeunes :

- Créer des activités intergénérationnelles afin que les jeunes, à travers l'enseignement, puissent dialoguer avec leurs parents et grands-parents sur ce que représentent ces deux lieux;
- Éviter toute dénomination se référant à un individu;
- Faire écho à nos racines, par l'histoire, le patrimoine, l'identité, l'environnement maritime ou montagnoux, l'ornithologie ou encore la culture;
- Suggérer des noms représentatifs du milieu;
- Soumettre les propositions d'ici le 20 avril.



POLITIQUE FAMILIALE
Ville de Carleton-sur-Mer



Logo de l'école Bourg

L'organisme de participation des parents et l'école Bourg lancent un concours de création de logo pour l'école. Ils invitent les élèves à dessiner une image qui traduit ce que leur école leur inspire. Le graphiste de la commission scolaire transformera le dessin choisi en logo de l'école Bourg.

Le gagnant recevra une carte cadeau de 100 \$ et les élèves seront éligibles à des prix de participation attribués par tirage au sort.

Communiquer avec l'enseignant de votre enfant pour connaître les critères à respecter.

Pascal Alain, directeur loisir, culture et tourisme



VIE COMMUNAUTAIRE

Fabriques

Paroisse de Saint-Joseph

24 mars de 9 h à 12 h : vente de pâtisseries à la sacristie au profit de la restauration de l'église. Les personnes intéressées à y collaborer en fournissant pains, gâteaux, biscuits ou friandises maison sont invitées à apporter leurs produits à la sacristie de **17 h à 20 h, le 23 mars**. Pour réserver et acheter un gâteau blanc en forme d'agneau ou au chocolat en forme de lapin au coût de 20 \$ appeler au 418-364-3204, **avant le 18 mars**.

Paroisse de Saint-Omer

Nouvelle directive concernant les cimetières de Saint-Louis et de Saint-Omer : toute personne ayant acquis une concession de lot dans un de ces trois cimetières doit s'acquitter des frais annuels d'entretien. La Fabrique effectue l'entretien général des cimetières et décline toute responsabilité concernant les méfaits et dommages causés par autrui, les conditions météorologiques ou un acte criminel.

Filles d'Isabelle

9 avril à 13 h 30 : réunion à l'OTJ.

Service d'accueil des nouveaux arrivants

19 mars à 19 h : Atelier gratuit de percussions au foyer du Quai des arts. Inscription et information : Catherine Landry 418 364-6660 p. 107. Consultez la page Facebook @SANAAvignon pour voir toutes les activités célébrant les journées de la diversité culturelle du 17 au 25 mars.

Jardin communautaire

7 avril de 10 h à 15 h : inscription au jardin communautaire; échange et vente de semences, tables d'information et ateliers-conférences sur le jardinage.

Ouvert à tous. Bienvenue aux familles à cette fête des semences!

Une invitation du jardin communautaire de Carleton-sur-Mer, de la ferme coopérative les Potagers Partagés et Baie-des-Chaleurs active et en santé.

Informations et réservation d'une table : dominique_landry@outlook.com

Clubs des 50 ans et plus

Salle Charles-Dugas

17 mars à 13 h : tournoi de crible. Inscription : Evelyne 418 364-7439

24 mars à 20 h : soirée de danse avec Annette et Gordon

OTJ

Les mercredis à 19 h : bingo.

31 mars à 20 h : soirée musicale avec Black Hat's au coût de 6 \$ membre et 8 \$ non-membre. Apportez vos consommations. Information : Régent 418 364-6200

7 avril à 13 h : tournoi de crible. Réservation : Régent 418 364-6200

Corporation du mont St-Joseph

Les vendredis à 19 h : bingo à la salle Charles-Dugas.





Assemblée de consultation

Aux personnes concernées par le projet de règlement suivant :

Règlement numéro 2018-306 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par la création de la zone O40-A à même la zone O23-A

Avis public est par le présent donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2018, a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;

QUE la modification du règlement de zonage vise en particulier les zones O23-A du plan de zonage;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU'une illustration de cette zone et des zones contiguës peut être consultée sur le site Internet de la ville au www.carletonsurmer.com/administration/avis-publics ou au bureau du soussigné situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h;

QU'une consultation publique sur ce règlement aura lieu à la salle Lavoie -St-Laurent, le lundi 9 avril 2018, 20 h, où y seront expliqués le règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui souhaitent s'exprimer sur ce règlement seront entendus lors de cette consultation publique.



Entrée en vigueur

Règlement 2018-303 sur la gestion contractuelle

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 12 mars 2018, 20 h, le Règlement numéro 2018-303 sur la gestion contractuelle.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le Règlement 2018-303 est entré en vigueur conformément à la loi, soit le 12 mars 2018.

Entrée en vigueur

Règlement 2017-300 sur le traitement des élus

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 12 mars 2018, 20 h, le Règlement numéro 2017-300 sur le traitement des élus.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le Règlement 2017-300 est entré en vigueur conformément à la loi, soit le 12 mars 2018.

Approbation référendaire

Règlement 2018-304

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum,

Second projet de règlement numéro 2018-304 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'agrandissement de la zone 232-M à même la zone 227-Ha

1. Objet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le lundi 12 mars 2018 sur le projet de règlement 2018-304, un second projet de règlement a été adopté la même journée modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'agrandissement de la zone 232-M à même la zone 227-Ha.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2. Description des zones

Une demande de participation à un référendum peut provenir des zones 232-M, 227-Ha ou des zones contiguës.



Une illustration des zones 232-M, 227-Ha et des zones contiguës peut être consultée sur le site Internet de la Ville au www.carletonsurmer.com, à l'onglet La ville, ou au bureau du soussigné situé au 629, boulevard Perron, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le 26 mars 2018;
- Être signée par au moins 12 personnes de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21. Le nombre de personnes habiles à voter pour chaque zone est disponible au bureau de la municipalité.

4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 12 mars 2018 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée au Québec depuis au moins six mois;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres,



AVIS PUBLICS

administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 6 février 2017, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du deuxième projet de règlement numéro 2018-304 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 2018-304 peut être consulté au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Demande en dérogation mineure

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer le lundi 9 avril 2018, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent située au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui souhaitent faire valoir leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineures suivantes :

1. L'immeuble se situe au 271, rue Jean-Landry sur le lot 3 547 172 du cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter l'implantation d'un bâtiment principal dont les marges de recul minimales est, ouest et nord seraient respectivement de 1,05 m, 4,47 m et 2,37 m, alors que le règlement de zonage prévoit des marges minimales de 6 m chacune.

2. L'immeuble se situe au 1226, boulevard Perron, sur le lot 4542474 du cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter l'implantation d'un bâtiment agricole qui serait à 4,5 m d'un autre bâtiment, alors que le règlement de zonage prévoit une distance minimale de 10 m entre chaque bâtiment.

Au cours de cette séance du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé à l'étude de ces demandes de dérogation mineures.

Avis donnés à Carleton-sur-Mer, le 16 mars 2018.

Antoine Audet, directeur général et greffier
(Parution et publication *Le Hublot*, le 16 mars 2018)

APPEL D'OFFRES

Concession du resto-bar au club de golf de Carleton-sur-Mer

La Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer recherche un restaurateur concessionnaire pour tenir le resto-bar du club de golf du 15 mai au 13 octobre.

Les personnes intéressées peuvent obtenir le devis technique en communiquant avec la direction générale au 418 364-7073 p. 232 ou à info@carletonsurmer.com.

Date limite pour déposer une soumission :
1^{er} avril 2018 à 16 h.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Saviez-vous qu'une croix de chemin existe depuis 105 ans le long de la 132, dans le secteur des caps de Carleton, près de l'intersection avec la route du Ruisseau-de-l'Éperlan? En 1913, Elzéar LeBlanc prend l'initiative de planter une croix de chemin sur le terrain appartenant à Louis Allard. Témoinnant de l'appartenance religieuse de la communauté, cette croix sert aussi de repaire géographique, entre autres pour les pêcheurs.

En 1994, la croix ayant subi l'effet du temps, des Chevaliers de Colomb se sont chargés de la restaurer. La croix originale a été enlevée et, contrairement à la rumeur qui circulait dans le canton, aucune monnaie ou message secret n'a été trouvé dans la base de la croix. Du bois a été acheté chez Joseph Grégoire à Nouvelle au prix de 23 \$ alors que Micheline LeBlanc a fourni les poteaux de métal pour soutenir la nouvelle croix. Deux petites statues de la Vierge sont alors installées sur la croix par Aurèle Landry. De plus, une plaque de métal rappelle que, le 31 juillet 1994, Aurèle Landry, André T. Landry, Patrice Landry, Ronald Landry, Roland Comeau et Gérard Michaud ont permis le renouvellement de la croix.

Deux autres croix de chemin se trouvent à Carleton-sur-Mer, l'une sur les caps de Maria et l'autre, à l'intersection de la 132 et du chemin Léonard. Celle-ci avait été érigée pour souligner le centième anniversaire de Saint-Omer en 1999.

Les croix de chemin constituent un héritage qui remonte au Régime français dans l'histoire du Québec.

Paul Lemieux, historien
Écomusée Tracadièche



Une croix de chemin se trouve sur les caps de Carleton-sur-Mer le long de la route 132

1^{er} versement de taxes
municipales ce mois-ci :
15 mars



SPECTACLES

Billetterie : 418-364-6822 p. 351 ou
maximum90.ca



Le chemin des passes dangereuses



21 mars à 13 h, au Quai des arts

Trois frères sont coincés dans un accident de voiture sur les lieux mêmes où leur père est mort tragiquement des années auparavant. Cette pièce mythique de Michel Marc Bouchard, renaît ici dans une version unique et surprenante, au croisement des langages de la danse contemporaine, de la danse percussive,

de l'acrobatie et de la gigue québécoise!

Adulte : 20 \$ | Étudiant : 12 \$

Duo Amièle-Larivière - Piano rouge



25 mars à 14 h, au Quai des arts

À travers les œuvres infiniment évocatrices de Tchaïkovski et Rachmaninov, Jeanne Amièle et Simon Larivière racontent les histoires éternelles du folklore russe, au piano à quatre mains.

Adulte : 26 \$ | Étudiant 13 \$

Focus - L'attention sous tension

29 et 30 mars à 20 h, au Quai des arts



La pièce de Tamara Ouellet Levesque nous invite à voir l'attention-concentration sous l'angle de la solution et du pouvoir individuel. Suivant le parcours de Daphnée, nous démystifions la distraction et accédons à cinq solutions simples et concrètes qui tiennent sur une main. Billet : 25 \$

Émile Bilodeau - Rites de passage



6 avril à 20 h, au Naufrageur

Accompagné de ses solides musiciens, Émile Bilodeau présentera les chansons de son premier album *Rites de passage* avec l'exaltation contagieuse, le charisme insolent et la candeur irrésistible qui le caractérisent.

Prévente : 18 \$ | À la porte : 20 \$

Terzettto

9 avril à 8 h 30 et 13 h 30 en représentations scolaires

Si chacune des trois clowns est douée de talents particuliers, elles manquent toutes un peu d'aisance dans leur façon de jouer à deux ou à trois. Les enfants pourront reconnaître avec humour les difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie sociale et découvrir qu'il y a toujours des solutions à tout.

ART ACTUEL

Exposition jusqu'au 31 mars 2018

Parcours artistique et collectif du *Festival du tank d'Escuminac* – première et dernière édition qui a eu lieu en septembre 2015.



cinétoile

23 mars à 20 h : The Square

de Ruben Östlund. Version originale anglaise, suédoise et danoise avec sous-titres français. Suède-Allemagne-France-Danemark. 142 min. (13+). Avec Claes Band, Elisabeth Moss, Dominic West. Christian est un conservateur apprécié d'un musée d'art contemporain. Il prépare sa prochaine exposition, intitulée « The Square », autour d'une installation incitant les visiteurs à l'altruisme. Mais il est parfois difficile de vivre en accord avec ses valeurs : quand Christian se fait voler son téléphone portable, sa réaction ne l'honore guère... Palme d'or au Festival de Cannes 2017.

6 avril à 20 h : Appelle-moi par ton nom

de Luca Guadagnino. Version originale anglaise, italienne et française avec sous-titres français. Italie-France-Brésil. 2017. 131 min. (13+). Avec Timothée Chalamet, Esther Garrel, Armie Hammer, Michael Stuhlbarg. Lombardie 1983. Oliver, historien de l'art, est accueilli dans la villa d'été du professeur Perlman pour un stage de six semaines. Entre les heures de travail et les abondants plaisirs qu'offre la propriété, le jeune homme s'aventure à bicyclette dans la région, escorté par Elio, le fils de son hôte. L'invité décomplexé au corps d'athlète éveille chez l'adolescent encore puceau des désirs inédits.

cinetoile.info | 418 364-6822 p. 370

Entrée générale : 9 \$ | Ciné-carte : 28 \$ (4 films)

Étudiants : 5 \$ (gratuit sur présentation de la carte étudiante du campus de Carleton-sur-Mer)